

Point de vue

Publié le 29/12/2016 dans l'édition en ligne, et le 28/12/2016 dans l'édition papier

Par Maurice Baslé,

CREM-CNRS, Université de Rennes 1,
Chaire Connaissance et action territoriale,
Université de Bretagne Sud



Le service public doit proposer des datathèques

Le service public français offre déjà des bibliothèques, des médiathèques... Avec les nouveaux outils de l'information et de la communication (tout ce qui passe par des écrans), il développe l'administration électronique des documents (y compris les feuilles d'impôt). Les citoyens voient aussi que les services administratifs les plus en pointe offrent des données ouvertes au public (comme le site du gouvernement <https://www.data.gouv.fr/fr/>).

Cette administration électronique et l'ouverture des données publiques ne sont que des préalables. Une nouvelle étape s'impose. D'une part, parce que les citoyens ne voudront pas subir passivement la pression d'une avalanche d'informations de toute nature. D'autre part, parce que le service public ne peut avoir le rôle paradoxal qui consisterait, après avoir ouvert ses données de gestion, à acheter des connaissances rassemblées grâce à ces données, puis filtrées et monopolisées par des géants étrangers, comme Google.

Il faut que la France donne l'exemple. Qu'elle ouvre des datathèques sur la base des données ouvertes aux publics. Sur nos écrans, il ne doit pas y avoir un monopole, celui qui aspirerait toutes les données, qui utiliserait seul des robots pour l'indexation des ressources. Nous devons avoir le choix, comme dans une bibliothèque ou une médiathèque, de toujours plus de pluralité de contenus de toutes sortes. Et cette datathèque doit nous faire gagner du temps et de l'intelligence.

Acteurs dans la société numérique

La datathèque est le moyen, en partenariat public-privé, de co-produire du service public transparent sur l'indexation des contenus. Par exemple, de nouveaux services de connaissances pour les personnes à mobilité réduite peuvent être co-développés, sur la base des données ouvertes de la voirie, des bâtiments, des commerces..., à l'initiative des élus et des partenaires, dont les associations de handicapés, comme dans le cas de l'expérimentation à Vannes de Dat'Access¹. Pourquoi attendre qu'un monopole le fasse avec des méthodes opaques ?

La France a organisé le Sommet mondial du Partenariat pour un « gouvernement ouvert », du 7 au 9 décembre 2016, à Paris. « Ouvert » veut dire « **ouvert par les données, les informations publiques disponibles pour les citoyens** ». Prenons cette appellation au sérieux. Pour réussir, en France, la République numérique, il faut dès aujourd'hui promouvoir l'adaptation des fonctionnaires et des citoyens à l'utilisation des ressources de différents apporteurs de contenus. Désormais, l'éducation à l'usage des écrans et des plateformes, la formation à l'entrée dans les datathèques, s'impose.

Nous devons tous être initiés aux compétences des métiers de l'information et de la communication, aux métiers des éditeurs traditionnels pour l'éducation (éditeurs de manuels, éditeurs genre Wikipédia), aux métiers des autres créateurs de contenus sous « licence ouverte »² dans les sciences et ses applications, dans la gestion.

Comme acteurs dans la société numérique, nous devons assumer des « compétences relationnelles » au même titre que ceux qui préparent, dans les médias, des réponses de qualité à nos questions en référençant des contenus. Nous, citoyens, devons apprendre à sélectionner les plateformes auxquelles nous collaborons et acquérir les compétences relationnelles pour mieux choisir nos médias et nos écrans.

¹ <https://act-ter.univ-ubs.fr/web/dataaccess/projet>

² Licence ouverte : voir <https://www.etalab.gouv.fr/licence-ouverte-open-licence>